

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

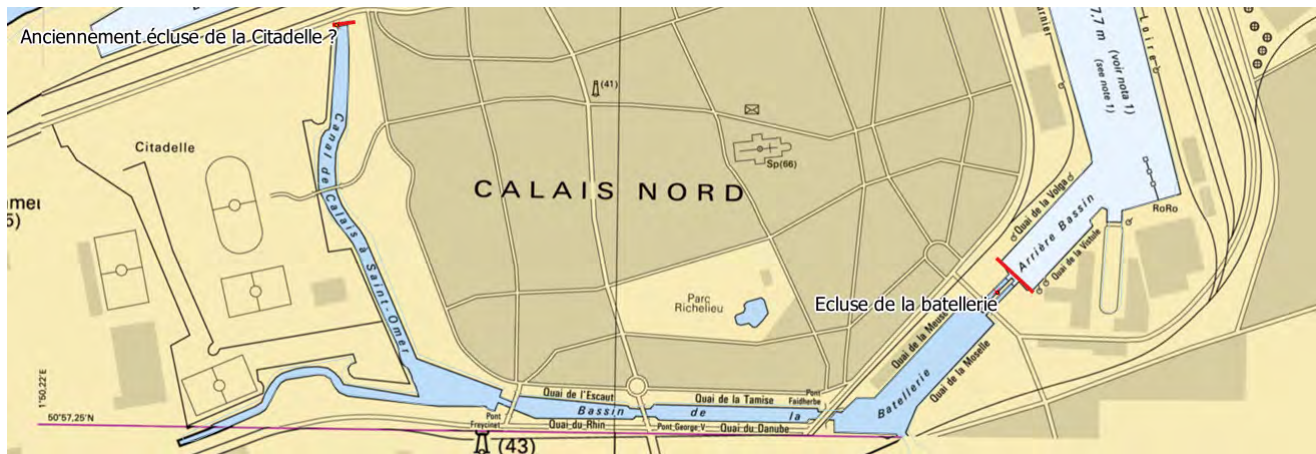
**CANAL DE SAINT-OMER**

Département du PAS-DE-CALAIS (62) / Commune de CALAIS (62100)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Ecluse de la Citadelle et écluses de la Batellerie	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Ecluse de la Batellerie repérable à partir de la carte marine SHOM et sur le site des Voies Navigables de France (cf. page 3). Ecluse de la Citadelle non directement repérable mais la carte scannée fournie par un service compétent (cf. page 2) permet de proposer une limite sachant que l'écluse de la citadelle semble avoir été détruite suite à des travaux.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> pour l'écluse de la <b>Batellerie</b> (incertitude &lt; 50 m)            Positionnement <b>douteux</b> pour l'écluse de la <b>Citadelle</b> (incertitude &gt; 50 m)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



**Document(s) fourni(s) par un service compétent :**

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

interdiction de pêcher, zone  
de circulation des navires -  
arrêté du 22/01/1992 - Préfecture  
Maritime de Cherbourg

exercice de la pêche dans le  
port - arrêté préfectoral  
du 1/10/1947, modifié 12/05/1960



IGN - 2202 sud - 1 / 25000

LTM : texte non trouvé ;  
par défaut, considérée comme  
confondue avec la LSE

LSE : écluse de la citadelle et  
écluses de la Batterie -  
décret du 31/08/1898

LIM : confondue avec la LTM

Canal de Saint OMER  
Département du PAS-de-CALAIS  
Interface Fluvial / Maritime  
Limites administratives et textes  
réglementant la pêche

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - D.R. 1

**Recherche(s) complémentaire(s) :**

Repérage de l'écluse de la Bâtellerie sur le [site](#) de VNF (Voies Navigables de France) ; le site n'indique pas l'existence de l'écluse de la Citadelle.

